

Délibération N° DEL-2023-001

Le lundi 13 mars 2023 à dix-huit heures se sont réunis sous la présidence et la convocation de Madame le Maire en date du 7 mars 2023, dans la salle ordinaire de leurs délibérations, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal de la commune de Guéret sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Guillaume VIENNOIS, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Fahousia HOUMADI, M. Christophe MOUTAUD, Mme Sabine ADRIEN, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, M. Jean-Baptiste CONTARIN, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, M. François VALLES, M. Thierry BAILLIET, Mme Françoise OTT, Mme Véronique VADIC, Mme Christelle BRUNET, M. Jonathan WEINBERG, Mme Olivia BOULANGER, Mme Zelinda SCHALLER, M. Chaarani MROIVILI, Mme Claire MORY, M. Patrick DUBOIS, M. Eric CORREIA, M. Benoît LASCoux, M. Michel VERGNIER, M. Gilles BRUNATI, M. Thierry DELAITRE.

Dépôts de pouvoir : Mme Bernadette AUPETIT donne procuration à Mme Fahousia HOUMADI, M. Damien MONTEIL donne procuration à Mme Marie-Françoise FOURNIER, Mme Mary-Line GEOFFRE donne procuration à M. Eric CORREIA, Mme Martiale ROBERT donne procuration à M. Michel VERGNIER, Mme Sylvie BOURDIER donne procuration à M. Gilles BRUNATI.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
33	33	0	0	0

En application de l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Thierry BAILLIET est désigné secrétaire de séance.

Administration générale

1. Valorisation du domaine communal - Occupation domaniale du site du Labyrinthe Géant - Appel à candidature : autorisation

Rapporteur : Guillaume VIENNOIS

La Ville de Guéret est propriétaire des terrains situés sur le lieudit La Buvette, dans les Monts de Guéret, conformément au plan annexé.

Ce site comprend le plus grand labyrinthe végétal permanent d'Europe, un labyrinthe en panneaux de bois, un escape game, ainsi que des espaces de jeux et de loisirs.

Il s'agit d'un site privilégié des Guérétois et des touristes.

Le site constitue une dépendance du domaine privé communal qui comprend notamment les installations suivantes :

- Un chalet d'accueil
- Une grande salle pédagogique
- Le chalet de l'escape game
- Un garage
- Une mini ferme
- Un local technique
- Des espaces de jeux et de loisirs : 2 Aquagliss, 2 parcours de jeux d'adresse, un parcours pieds nus, etc.
- Des sanitaires

Le site est dédié à l'implantation, le développement et la promotion d'un labyrinthe géant, notamment dans le cadre de l'accueil du public en vue d'une exploitation économique.

L'Association du Labyrinthe Géant, actuel occupant du site, souhaite mettre fin à la convention d'occupation domaniale.

Il est proposé au Conseil municipal de lancer un appel à candidatures pour l'occupation du lieu dit La Buvette.

Les termes de l'appel à candidature sont fixés dans le cahier des charges et l'avis, ci-annexés.

Il est proposé de créer une commission spécialement constituée pour le choix du titulaire.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé de ne pas recourir au bulletin secret.

Les candidatures suivantes ont été reçues :

- Mme TONDUF
- M. VIENNOIS
- M. CONTARIN
- M. GARGADENNEC
- M. BAILLIET
- M. VERGNIER
- M. DUBOIS

La Commission d'attribution est constituée comme suit :

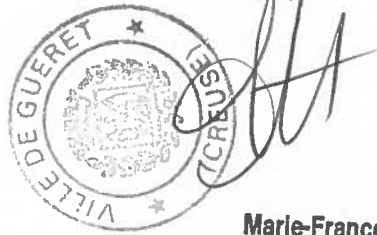
- Mme TONDUF
- M. VIENNOIS
- M. CONTARIN
- M. GARGADENNEC
- M. BAILLIET
- M. VERGNIER
- M. DUBOIS

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Décide :

- d'approuver le lancement d'un appel à candidatures pour l'occupation du site du Labyrinthe Géant des Monts de Guéret
- d'approuver les termes du cahier des charges et de l'avis d'appel à candidature
- à l'unanimité, conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, de ne pas recourir au bulletin secret
- de fixer la composition du Jury comme présentée ci-dessus
- d'habiliter Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

adoptée à l'unanimité
FAIT et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,



**Marie-Françoise
FOURNIER**